



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ATTRIBUTION DE RECOMPENSES AUX LAUREATS MONTFERMEILLOIS DU BACCALAUREAT - PROMOTION 2024

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

La ville de Montfermeil souhaite récompenser les jeunes montfermeillois qui obtiendront le baccalauréat en juin 2024.

A cet effet, une soirée des Lauréats sera organisée le vendredi 20 septembre 2024, avec une remise de lots pour les jeunes bacheliers présents.

Différents lots seront attribués en fonction des mentions obtenues :

- Pour les titulaires du baccalauréat avec **mention Très Bien** :
 - Un chèque-cadeau d'un montant de 100 €
 - Un Tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
- Pour les titulaires du baccalauréat avec **mention Bien** :
 - Un chèque-cadeau d'un montant de 50 €
 - Un Tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
- Pour les titulaires du baccalauréat :
 - Un Tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière

DEL2024_06_122

Afin de pouvoir bénéficier de ces récompenses, les bacheliers devront s'inscrire auprès de l'Espace J et fournir la copie de leur diplôme ainsi qu'un justificatif de domicile.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de mettre à l'honneur et de féliciter les jeunes bacheliers montfermeillois de la promotion 2024, lors de la soirée des Lauréats programmée le vendredi 20 septembre 2024,

Considérant qu'il convient de récompenser l'ensemble de ces jeunes par l'attribution d'une récompense,

Considérant que la récompense consiste à l'octroi à chacun des jeunes inscrits à cette soirée, d'un lot attribué en fonction des mentions obtenues,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser l'attribution d'une récompense à chaque jeune montfermeillois ayant obtenu le baccalauréat en juin 2024, et étant inscrits à la soirée des Lauréats.
2. D'approuver les récompenses suivantes selon la mention obtenue
 - **Mention Très bien** : un chèque-cadeau d'une valeur de 100 € et un tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
 - **Mention Bien** : un chèque-cadeau d'une valeur de 50 € et un tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
 - **Mention Assez bien et sans mention** : un tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
4. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

